



LE BULLETIN MUNICIPAL

SAISON 3

ÉPISODE 14 - FÉVRIER 2022

Mairie de
Chilly-le-Vignoble

SOMMAIRE

Le mot du Maire	1-2
Pasteur - Chamberland	3
Le budget	4
Les projets	5
Partageons la route	6
L'hôtel et le bar	7
ECLA nouvelle organisation	8-9
Les règles de l'urbanisme	10
L'urbanisme à CHilly le Vble	11
Le plan de CHilly le Vignoble	12
le village au moyen âge	13
Ch. Lucie et Raymond Aubrac	14
La bibliothèque municipale	15
Vie sociale, État Civil	16
La vie des associations	17
La vie des associations	18-19
Chilly pratique	20

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Secrétariat

Lundi, mardi et jeudi :
16h-17h
Mercredi : 14h-17h

Maire et Adjoint

Jedi : 18h30-19h30

Maire

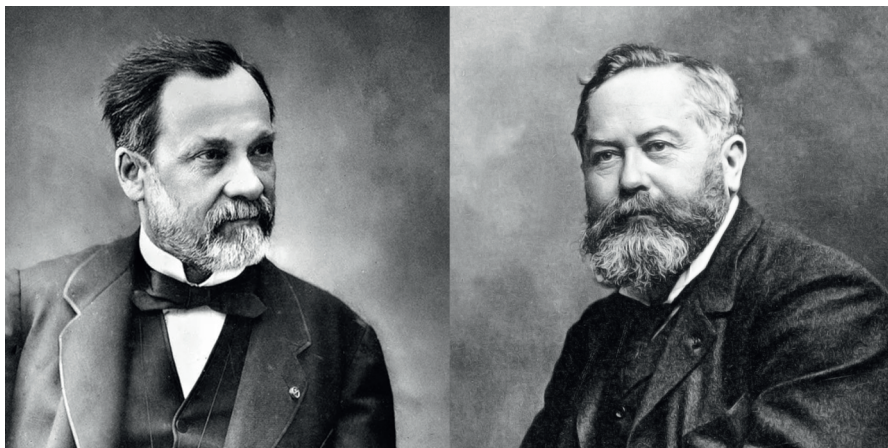
Premier samedi du mois
sur rendez-vous

Tél mairie : 03 84 43 09 32

Tél astreinte :

07 49 67 72 31

mairie.chillylevignoble@wanadoo.fr



Louis Pasteur (1822-1895)
photographié par Eugène Pirou en 1884.
Institut Pasteur/Musée Pasteur

Charles Chamberland (1851-1908)
photo Petit, vers 1900.
Institut Pasteur/Musée Pasteur

2022 ANNÉE DU BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE LOUIS PASTEUR

Et qui dit Pasteur dit Chamberland pour les habitants de Chilly le Vignoble ! Né dans notre village en 1851, Charles Chamberland Physicien et biologiste, fut l'un des plus anciens collaborateurs de Louis Pasteur. Associé à de nombreux travaux de son maître, il fut aussi un inventeur de génie, concevant un autoclave et un filtre à eau qui portent son nom (lire page suivante).

Madame, Monsieur,

Cette "Année Pasteur" sera émaillée d'actions dans notre village afin de montrer l'apport des travaux de Chamberland dans ceux de Pasteur. Des informations spécifiques vous seront données prochainement.

En regardant le dernier mot du maire sur le site Internet je me suis aperçu qu'il datait d'il y a un an à l'occasion des vœux de 2021 ! Ce qui n'est pas surprenant pour des vœux mais ce qui l'est, à mon sens, c'est que non seulement il pourrait y avoir des communications plus souvent, mais elles pourraient également être faites par mes adjoints ou mes conseillers. Nous allons y remédier.

Suivant les mois, les saisons, les actualités, nous sommes confrontés à des informations diverses et quelquefois urgentes. Nous avons plusieurs moyens pour communiquer avec vous : le Bulletin pour le bilan annuel des activités de la commune et des associations ; les Feuilles de vignes pour les informations saisonnières ; le Site Internet, véritable mémoire de la commune et source d'informations que nous tenons à jour et l'application MyCityPocket qui nous permet d'envoyer une alerte en quelques minutes ! Nous vous expliquerons comment vous la procurer.

Je pensais, dans cette lettre, qu'il était inutile de revenir sur les actions que nous avons faites en 2021 car il me semble qu'elles sont visibles et bien utilisées. Mais je n'ai pas bien pensé...

LE MOT DU MAIRE

...car je me suis rendu compte, lors de l'unique fois où nous avons pu nous rencontrer officiellement, pour la cérémonie du 11 novembre 2021, que des administrés découvraient pour la première fois le City Parc et les jeux d'enfants dans le Parc des Vignes ! Le City Parc est opérationnel depuis mi-août et les jeux d'enfants depuis mi-septembre... Quand même...

Ce constat m'amène deux réflexions : la première c'est que vu la fréquentation actuelle du Parc, ces équipements manquaient vraiment aux enfants, ados et parents et la deuxième, c'est que le projet de Cœur de Village est bien parti mais les équipements sont encore insuffisants pour favoriser les rencontres entre les habitants.

Nous avons bien terminé cet été un troisième projet dans le Parc des Vignes qui aurait pu favoriser ces rencontres ! Mais la situation sanitaire ne nous permet pas de le mettre en activité en toute sécurité. Il s'agit du Café Associatif baptisé « La Tocade » en hommage à Charles Chamberland. Nous avons réalisé une isolation par l'extérieur, recouverte d'un bardage en mélèze et avons installé une cuisine. Le lieu est prêt à recevoir du public... Nous allons essayer de le rendre opérationnel en mars.

Pour cette année 2022 nous avons dans les cartons plusieurs éléments de réponse pour favoriser le « vivre ensemble ». Les plans sont faits, les dossiers de demandes de subventions en cours et les consultations des entreprises engagées :

- Nous allons réhabiliter l'actuel atelier communal qui se trouve dans le Parc des Vignes pour en faire la maison de TOUTES les associations. L'ancien accueil du camping fera partie de ce projet. Il sera dédié au numérique et aux activités de petits groupes. Nous avons réuni, pour la première fois, les Présidents des associations du village qui ont accueilli favorablement cette initiative. Le compte-rendu est dans le bulletin de même que les mots des associations.
 - Dans le même temps, l'atelier communal sera transféré dans le préau de l'ancienne école.
 - L'hôtel, nouveau bâtiment communal acquis en exerçant notre droit de préemption, sera transformé en gîte rural et permettra d'accueillir les touristes comme les villageois. Un deuxième accès au parc est maintenant possible et va favoriser les rencontres.
 - Vivre ensemble, c'est aussi partager, c'est pourquoi nous avons envoyé un questionnaire aux habitants de la Grande Rue pour connaître leurs points de vue sur le partage de cette route. Leurs réponses vont nous permettre d'organiser une réunion afin de définir le schéma directeur de cet aménagement : les déplacements doux, le stationnement, le sens de circulation... Ce projet devrait aboutir cette année.
- D'autres projets sont à l'étude et verront le jour dans les

années futures. En préemptant également sur la vente du bar, nous sommes devenus propriétaires des terrains allant du presbytère au Parc des Vignes. En aménageant des logements intergénérationnels dans le presbytère et le bar, en installant la mairie dans l'école, en créant une place et des jardins partagés, « Le Petit Chemin » deviendra un axe incontournable de promenade !



En espérant que la situation sanitaire s'améliore, que le dérèglement climatique s'inverse et que nous puissions de nouveau nous réunir sans contrainte, nous pourrions réaliser nos rêves en 2022.

Ce sont les vœux que nous formulons pour tous, mon Conseil Municipal et moi-même.

Bonne année 2022 !

Dominique Billot

CHARLES CHAMBERLAND

Physicien et biologiste français né à Chilly-le-Vignoble (Jura, France), le 12/03/1851.

Études secondaires au lycée Rouget-de-Lisle de Lons-Le-Saunier, puis entrée en mathématiques spéciales au collège Rollin à Paris.

1871-1874 : Admis aux concours d'entrée à l'École polytechnique et à l'École normale supérieure, opte pour l'École normale.

1874-1875 : Reçu à l'agrégation de sciences physiques. Enseigne pendant un an au lycée de Nîmes.

1875-1879 : Entre, comme agrégé préparateur, au laboratoire de L. Pasteur, à l'École normale supérieure (Paris). A la demande de L. Pasteur, reprend une expérience réalisée par Ch. Bastian, partisan de la théorie de la génération spontanée, et démontre que les conclusions du médecin londonien sont erronées.

04/1878 : L. Pasteur associe son nom à une publication sur La théorie des germes et ses applications à la médecine et à la chirurgie, où il est posé que toute maladie infectieuse est causée par un germe et qu'à chaque maladie correspond un germe particulier.

08/1878 : Participe, avec E. Roux et A. Vinsot, à la campagne d'étude sur le mode d'infection des troupeaux par la bactérie charbonneuse, menée par L. Pasteur près de Chartres. Des observations effectuées alors, il ressortira que les moutons contractent la maladie par des lésions au niveau du tube digestif, et que les spores charbonneuses sont véhiculées par les

PASTEUR-CHAMBERLAND CHAMBERLAND-PASTEUR

vers de terre.

09/1878-1880 : Chargé d'une mission d'étude sur une épidémie de charbon à Savagna, près de Lons-Le-Saunier, il se penche sur les conditions étiologiques du développement de la maladie et sur un traitement mis au point par un vétérinaire de Lons-Le-Saunier, M.

Louvrier. Ses expériences ne permettent pas de conclure à l'efficacité du traitement, mais elles font apparaître l'existence d'un état réfractaire chez les animaux guéris d'une première atteinte ou d'une inoculation antérieure. Désormais, les recherches s'orienteront vers la création de cet état réfractaire par l'inoculation d'une forme bénigne de la maladie, qui est à l'origine des vaccins.

1879 : Soutient sa thèse de doctorat ès sciences physiques : Recherches sur l'origine et le développement des organismes microscopiques. C'est le point de départ de travaux sur la stérilisation des milieux de cultures qui l'amène à concevoir une étuve à désinfection qui porte son nom : l'autoclave Chamberland.

1879-1888 : Directeur-adjoint du laboratoire de L. Pasteur, rue d'Ulm.

1880 Prend part aux expériences de vérification du vaccin anticharbonneux de Toussaint, professeur à l'École vétérinaire de Toulouse, et démontre que le vaccin n'est pas efficace.

04/1881 : Deux jours avant la signature du protocole expérimental de Pouilly-le-Fort (expérience publique de vaccination anticharbonneuse sur des moutons), Ch. Chamberland se livre avec L. Pasteur à une expérience comparative. Chacun prépare un vaccin anticharbonneux, Pasteur traitant la culture microbienne par l'oxygène de l'air, Chamberland par un antiseptique, le bichromate de potassium. Le second vaccin s'avère être le plus efficace ; Pasteur l'utilisera lors des expériences, couronnées de succès, de Pouilly-le-Fort.

1881 : Avec L. Pasteur, E. Roux, et L. Thuillier, entreprend l'étude de la rage.

1883 : Devient membre titulaire honoraire de la Société de biologie.

1884 : Afin de lutter contre la propagation de la fièvre

typhoïde sévissant à Paris, il met au point un filtre, conçu à partir d'une bougie de porcelaine poreuse de son invention, permettant d'éliminer les microbes de l'eau de boisson. L'instrument reçoit le nom de Filtre Chamberland - Système Pasteur. C'est aussi un nouvel instrument de recherches, qui permettra la découverte des toxines diphtériques et tétaniques.

1885-1889 : Élu député sur la liste des Républicains radicaux du Jura, il est l'un des auteurs du premier projet de loi sur l'hygiène publique. En 1887, est élu conseiller municipal, puis maire de Chilly-le-Vignoble.

1886-1888 : Participe à la conception et à l'organisation de l'Institut Pasteur.

1887 : L. Pasteur l'envoie au Congrès de Vienne affronter R. Koch, qui met en doute l'efficacité de la vaccination charbonneuse.

1888 : Nommé membre du premier comité de rédaction des Annales de l'Institut Pasteur aux côtés de E. Duclaux, J.-J. Grancher, Ed. Nocard, E. Roux, I. Straus.

1888-1904 : Nommé chef de service à l'Institut Pasteur. Il reçoit la responsabilité du Service de microbie appliquée à

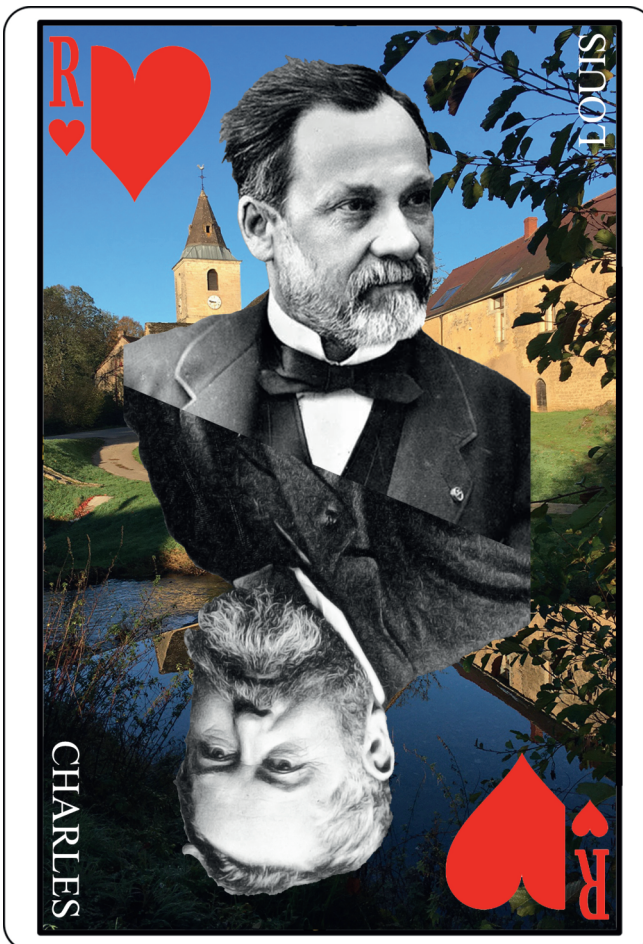
l'hygiène et du Service des vaccins.

1900 : Ouvre à Frébuans, près de Chilly-le-Vignoble, une petite fabrique de boîtes en bois destinées à l'expédition des vaccins dans le monde entier.

1904-1908 : Nommé, avec E. Roux, sous-directeur de l'Institut Pasteur.

1904 : Élu membre de l'Académie de médecine, en remplacement de E. Duclaux.

02/05/1908 : Décès à Paris.



Publications en collaboration avec : E. Fernbach, Joubert, E. Roux, L. Pasteur, Strauss. (Avec l'aimable autorisation de l'Institut Pasteur)



LE BUDGET

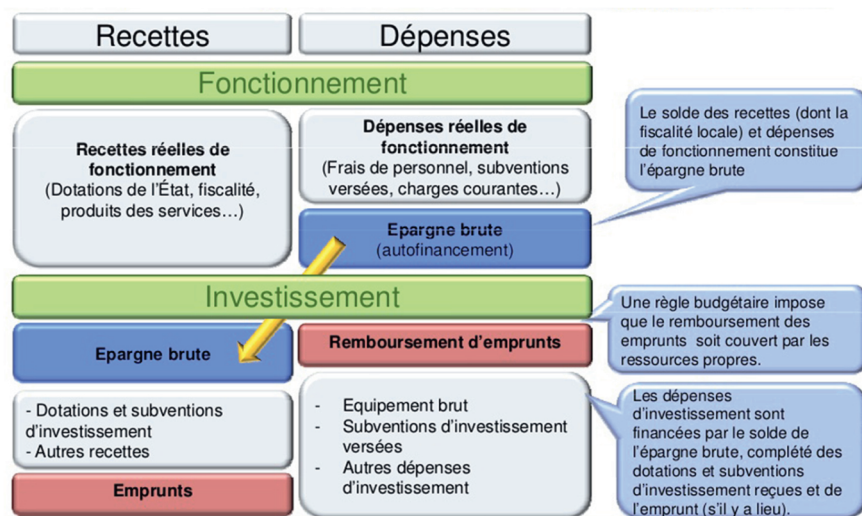
LE BUDGET DE LA COMMUNE

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que « le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal ». Cette notion de vote implique donc l'existence d'une délibération qui matérialise l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs.

Il doit strictement correspondre au compte de gestion qui est quant à lui un document élaboré par la DGFIP (Direction générale des finances publiques)

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT D'UN BUDGET COMMUNAL



RECETTES ou excédent	DÉPENSES ou déficit
FONCTIONNEMENT	
436 897,29	245 441,42
Résultat de clôture 191 455,87	
INVESTISSEMENT	
328 599,07	411 741,23
	Résultat de clôture - 83 142,16
ENSEMBLE (FONCT. + INVEST.)	
765 496,36	657 182,65
Résultat de clôture 191 455,87	Résultat de clôture - 83 142,16
RÉSULTAT DÉFINITIF	
108 313,71	

BUDGET PRIMITIF 2022

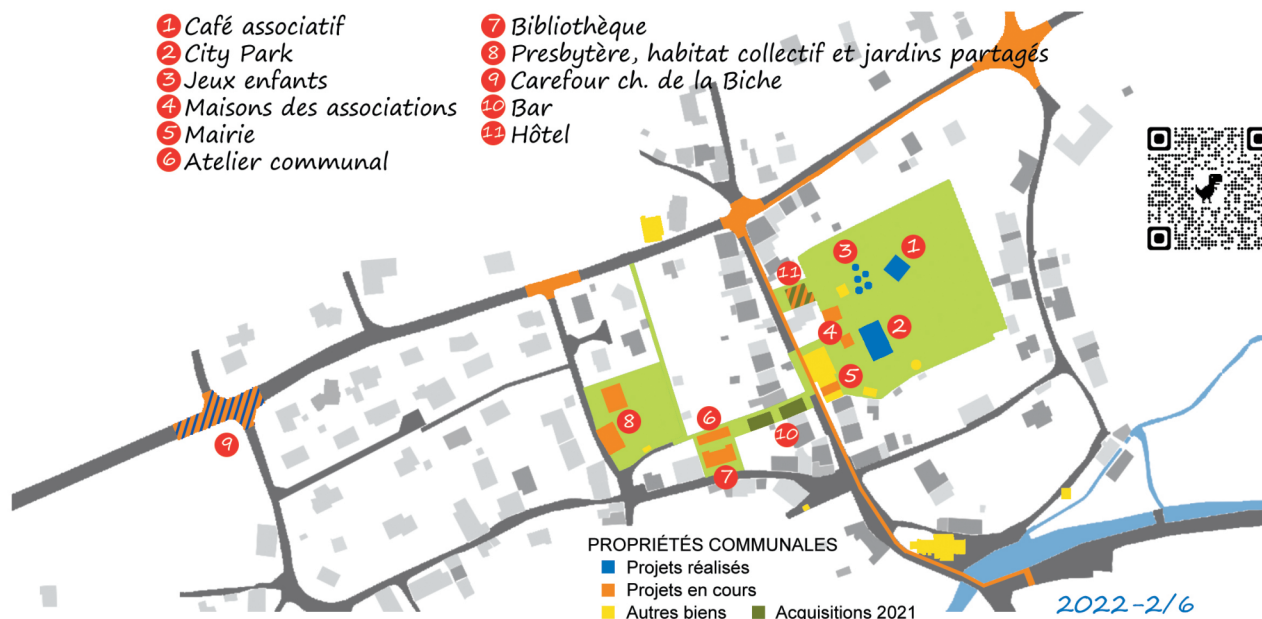
Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites dans ce budget prévisionnel, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

En 2021, les investissements réalisés portent sur différents travaux et achats. Nous avons terminé l'isolation du café associatif et financé la cuisine. Nous avons réalisé le City Park et les jeux d'enfants. Nous avons engagé des travaux sur le RD 158 au niveau du chemin de la Biche et nous avons acheté l'hôtel et le bar. Pour financer ces projets nous avons déposé 10 dossiers de demandes de subventions auprès de l'État, de la Région et du Département. Nous avons fait un emprunt, vendu une des deux licences IV en notre possession et rentré le produit de la vente des bois. Le tableau ci-dessous donne le détail.

DÉPENSES EN INVESTISSEMENTS				
	COÛT	SUBVENTIONS DEMANDÉES ET ACCORDÉES	RESTE À PERCEVOIR SUBVENTIONS	FONDS PROPRES
CAFÉ ASSOCIATIF	64 417,00 €	51 440,00 €	22 680,00 €	12 977,00 €
JEUX ENFANTS ET CITY PARK	110 955,00 €	87 227,00 €	57 450,00 €	22 728,00 €
HÔTEL	70 000,00 €			135 000,00 €
BAR	50 000,00 €			
FONDS DE COMMERCE	35 000,00 €			
TOTAL	330 372,00 €	138 667,00 €	80 130,00 €	170 705,00 €

FINANCEMENT DES FONDS PROPRES	
	MONTANT
EMPRUNT	120 000,00 €
VENTE LICENCE IV	7 500,00 €
VENTE DE BOIS Net de charges	28 342,00 €
Excédent de fonctionnement	14 863,00 €
TOTAL	170 705,00 €

CHILLY-LE-VIGNOBLE 2020-2026 LE VILLAGE DU FUTUR



LE CAFÉ ASSOCIATIF

Les travaux du café associatif appelé "La Tocade" sont terminés. Ils ont été financés par la commune avec l'aide du Conseil Départemental et du Conseil Régional. Sa gestion est confiée à l'association "Pour Que Vive La Sorne".

La municipalité a voulu financer ce projet afin de pallier le manque de lieux conviviaux dans le village pour se retrouver autour d'un verre ou d'un repas. Il est associatif afin que chacun s'y sente un peu chez lui et puisse proposer des actions visant à créer du lien social.

LE CITY PARK

Cet espace multi-sports a été achevé à la mi-août. Nous avons reçu des aides de la Préfecture du Jura, du Conseil Régional et du conseil Départemental. Il permet de proposer des activités sportives pour tous les âges et de faire venir au Parc des Vignes de nouveaux habitants.

L'AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Ces jeux, implantés depuis la mi-septembre, ont reçu le même soutien financier que le City Park. Les jeunes enfants, et leurs parents, ont pu en profiter avant l'hiver. Ils remplacent avantageusement les jeux vieillissants précédents et permettent de nouvelles rencontres.

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Nous avons réuni les Présidents des associations du village pour leur présenter le projet. Notre démarche suit la ligne de conduite que nous nous sommes fixée à savoir regrouper les activités de loisirs, associatives et culturelles dans le Parc des Vignes. Nous souhaitons faire participer tous les utilisateurs du projet dans une démarche de co-construction. Selon cette approche, la définition du projet et sa mise en œuvre résultent d'un travail collectif incluant toutes les parties prenantes. C'est une méthodologie particulièrement adaptée au champ de l'intervention sociale et associatif où les citoyens-usagers sont parties prenantes des décisions pouvant affecter leur vie. Ce projet vise à agrandir et à isoler par l'extérieur l'ancien atelier municipal et l'ancien accueil du camping. Les pans de toitures orientés au sud seront recouverts de panneaux photovoltaïques. Il s'agit de donner tout le confort à cette future maison des associations et de la rendre auto-suffisante en énergie. Nous avons fait réaliser une étude énergétique sur l'ensemble des bâtiments dont la commune est propriétaire. En couvrant les toits qui le permettent, tout en respectant l'esthétisme et l'environnement, la production d'électricité de la commune serait équivalente à sa consommation. Cette maison des associations est le premier maillon de notre démarche écologique et de notre indépendance énergétique.

LA MAIRIE

Dès que nous le pourrons, nous y installerons la bibliothèque municipale afin de la rapprocher des autres activités et de lui offrir un cadre propice à la lecture. Imaginons le parcours d'un livre dans le parc : il serait emprunté à la bibliothèque, lu au café associatif et pendant ce temps les enfants joueraient sur les jeux ou pratiqueraient une activité dans la maison des associations...

LE PRÉAU DE L'ÉCOLE

C'est le futur atelier communal qui permettra de regrouper les outils à main ou motorisés dans le même espace. Les lieux libérés par ce transfert serviront aux associations.

L'ÉCOLE

Actuelle bibliothèque et salle Anne de Gaignaire, la mairie y prendra ses quartiers dès que possible afin de libérer les locaux dans le Parc pour installer la bibliothèque.

LE PRESBYTÈRE ET LES JARDINS

Lorsque la maison des associations sera terminée, le foyer rural pourra y continuer ses activités conjointement avec les autres associations. Nous espérons que ce nouveau lieu sera porteur de projets communs. À la place du foyer et sur le terrain entourant le Presbytère, un habitat pour personnes âgées et des jardins partagés verront le jour. Des appartements construits dans le Presbytère compléteront ce nouveau quartier.

PARTAGEONS LA ROUTE AUTREMENT...

LE CARREFOUR CHEMIN DE LA BICHE

Les récents travaux sur le RD 158 traversant la commune de Chilly le Vignoble ont apporté un nouveau mode de circulation dans le village. La priorité a été donnée aux voitures laissant peu de place aux cyclistes et aux piétons. Mais des aménagements sont possibles pour rétablir le partage de ces voies.

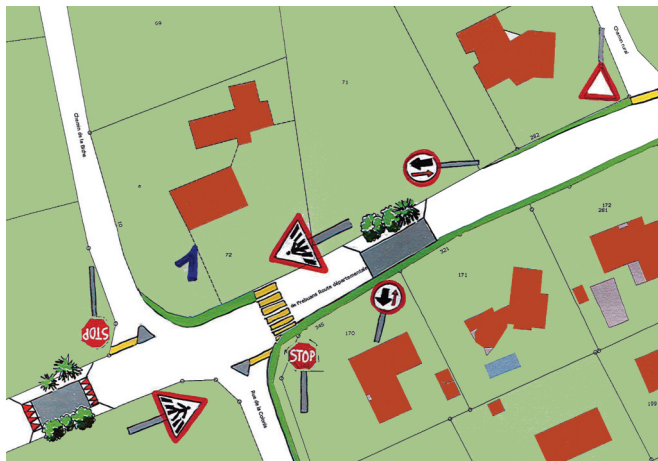
Nous avons commencé par faire une enquête de voisinage auprès des riverains et plus largement, étudié la circulation sur l'ensemble du village et comment partager des routes.

Il apparaît que des aménagements sont à faire dans plusieurs lieux de la commune. Nous avons étudié avec les services voirie d'ECLA, du Département et de la DDT, des solutions efficaces dans des budgets maîtrisés.

- Au niveau du croisement de la RD 158 avec le chemin de la Biche et la rue de la Colonie, sortie du village direction Frébuans, nous allons faire un plateau pour ralentir les voitures entrant dans le village, aménager une continuité piétonne entre le chemin de la Biche et le village et sécuriser l'entrée de la rue de la Colonie.

Une signalisation appropriée sera posée.

Les travaux ont débuté et devraient se terminer en ce début d'année.



LA GRANDE RUE

Dans une problématique de sécurisation optimale des routes et chemins de la commune, nous souhaitons rendre aux trottoirs de la Grande Rue leur fonction première qui est de les réserver aux déplacements doux.

Nous avons réalisé quelques « tracés surprises » dans la Grande Rue au mois d'octobre pour matérialiser ce qui pourrait être des places de parking.

Les riverains se sont rapidement exprimés venant en mairie se renseigner...

Nous leur avons alors proposé de formuler leurs idées à travers des schémas et de courtes explications sur des plans et photos que nous leur avons distribués. Les plans complétés étaient à déposer au secrétariat de la mairie avant la fin octobre 2021.

Nous avons reçu une douzaine de réponses sur 25 questionnaires distribués. Les propositions sont nombreuses et variées, relatives au sens de circulation de la Grande Rue, à la séparation de la chaussée et du trottoir par divers moyens, à la continuité de la piste cyclable venant de Courlans et se prolongeant en direction de la Somme ou à la matérialisation des places de stationnement, des passages piétons et des pistes cyclables.

Pour répondre au mieux aux habitants, une table ronde sera organisée avec les élus municipaux et le responsable voirie d'ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération). Nous ferons le point sur les différentes propositions formulées et choisirons les mieux adaptées. L'intervention du responsable voirie d'ECLA sera particulièrement importante. Il nous permettra d'avoir un regard d'expert et de déterminer ce qui est réalisable dans le respect du code de la route.

QUE VONT DEVENIR L'HÔTEL ET LE BAR ?



CRÉATION D'UN GÎTE D'ÉTAPE ET DE SÉJOUR DANS L'ANCIEN HÔTEL

En fin d'année 2021 la propriétaire du Café-Restaurant le « Petit Bouchon » et de l'hôtel le « Bon Saint Martin » a pris la décision de mettre en vente, simultanément et de façon indissociable, ces deux établissements.

Ce choix délibéré et imposé par la propriétaire, impliquant pour corollaire, l'obligation pour le repreneur de faire l'acquisition de ces deux biens, dont l'un, le café-restaurant présentait en plein centre du village une vétusté et un état qui ne cessait de se dégrader au fil du temps et des échecs des projets de reprise.

Que faire et quel avenir réserver à ces deux bâtiments, qui à une époque pas si lointaine, fonctionnaient plutôt bien, attiraient des clientèles locales et de passage et avaient fini par faire corps avec l'identité du village ?

Le Conseil Municipal a donc débattu de leur avenir et de la destination qui pourrait leur être allouée.

L'idée d'une réouverture du café-restaurant, compte tenu de l'extrême importance des coûts de remise aux normes, a été rapidement abandonnée au profit d'une reconversion des 3 niveaux du bâtiment en appartements locatifs.

Par contre l'idée de maintenir une activité d'accueil dans l'ancien Hôtel le « Bon Saint Martin » a rencontré un large consensus.

En effet cet établissement, à l'inverse du café-restaurant,

n'avait pas cessé son activité hôtelière, offrait un bon niveau de prestations et conservait une activité, certes modeste, mais régulière, notamment via la plateforme de réservation « Booking ».

Cependant une activité strictement hôtelière ne pouvant juridiquement pas être exercée par une municipalité, le Conseil Municipal, conseillé par le Comité Départemental du Tourisme du Jura, par l'Association Départementale des Gîtes de France et après avoir contacté et échangé avec le Service Tourisme de la Région Bourgogne-Franche-Comté, a opté pour la création d'un « Gîte d'étape et de Séjour » structure d'accueil polymorphe proposant beaucoup de souplesse, qui semble être la mieux adaptée à l'offre et à la demande locale.

Une visite commune et un audit des lieux avec ces différents organismes a été organisée début décembre et les aménagements et travaux nécessaires ont été listés.

Ceux-ci seront réalisés dès le début de l'année 2022 pour obtenir dès que possible un classement officiel « Tourisme ». Nous visons un classement 3*** et le label « Gîtes de France ».

Cette dernière structure assurera en grande partie la commercialisation de l'établissement via sa plateforme départementale de réservation.



Le gouvernement a publié, dans le Journal Officiel, les nouveaux critères pour obtenir ses fameuses "étoiles" touristiques. Au-delà des chambres et de la qualité de notre service, il faudra désormais montrer "patte blanche" en matière de maîtrise digitale et de tourisme durable ...

Le digital avec ce que l'on pourrait qualifier de "service minimum" comme le fait de proposer systématiquement l'accès au Wifi ... mais pas que, puisque des

applications plus modernes comme "la dématérialisation du check-in" qui devient un critère à part entière pour les étoiles.

Le développement durable est devenu une des attentes numéro 1 des voyageurs : quelle empreinte carbone laisse-t-on, est-ce-que l'endroit où je me rends fait du "circuit-court", est-ce qu'il se distingue par des pratiques vertueuses en matière de respect de l'environnement, etc ?..



2022 MARQUERA LES 30 ANS DE L'INTERCOMMUNALITÉ



C'est le 16 octobre 1992, que 7 communes* de notre territoire se sont regroupées pour porter ensemble une politique de développement économique. Ainsi est né le District qui surpassait la vision communale de l'économie locale.

Trente ans plus tard en 2022, l'intercommunalité qui s'est muée successivement en communauté de communes (2000) puis en communauté d'agglomération (2012), a porté le nombre de ses communes membres à 32 et celui de sa population à près de 35 000 habitants.

Durant ces trois décennies, l'établissement public de coopération intercommunale a gagné des compétences, transférées par la loi ou choisies par ses membres : la gestion des établissements culturels, la voirie (bandes de roulement / travaux neufs), la gestion du personnel travaillant dans les écoles, le sport, l'assainissement, le transport urbain et scolaire, la mobilité, les voies vertes, l'habitat et le logement, la politique de la ville, le tourisme, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la gestion de l'eau et la Petite Enfance (crèches et multi-accueils).

Nous avons aussi dans nos missions la collecte et le traitement des ordures ménagères et la sécurité incendie que nous déléguons respectivement au Sictom, au Sydom et au SDIS.

Aujourd'hui, la coopération intercommunale est devenu incontournable, c'est l'échelle adaptée pour imaginer et aménager harmonieusement notre terrain de vie. ECLA Lons Agglomération est devenu familier des habitants des 32 communes qui le composent, c'est un partenaire de leur quotidien. C'est désormais l'échelon où se décident les grands chantiers ainsi que leurs financements. C'est l'avenir de notre territoire, ce qui fait et fera aussi sa qualité de vie et son attractivité.

Notre quotidien est en effet intercommunal. Nous habitons ici et travaillons là, nous faisons nos courses en plusieurs endroits du territoire, nos loisirs nous amènent encore ailleurs.

Nous comprenons ainsi que la réflexion sur l'aménagement présent et à venir, sur les investissements à faire doit être menée et pilotée à plusieurs et pas seulement arrêtée aux limites de notre commune.

L'année 2022 doit être celle qui verra démarrer l'écriture de notre nouveau projet de territoire, que nous élaborerons ensemble, élus et habitants de cet espace commun qu'est ECLA Lons Agglomération.

Je vous souhaite une heureuse année 2022 et bien avant toute chose une santé préservée pour mener à bien vos projets personnels.

Claude BORCARD

Président d'ECLA Lons Agglomération

** Chille, Courlans, Courlaoux, Lons-le-Saunier, Montmorot, Perrigny et Trenal*

UNE NOUVELLE ORGANISATION À VOTRE SERVICE

À la fin de l'année 2020, **Claude Borcard, Président d'ECLA Lons Agglomération** et le **Maire de Lons-le-Saunier, Jean-Yves Ravier**, ont confié à **Patrick Miche** la direction générale des services de deux collectivités. Sa mission première a été de réorganiser ces services qui, pour la plupart sont mutualisés.

Après une première phase de recrutement et de promotion interne, une nouvelle organisation a vu le jour, articulée autour du DGS, **Patrick Miche**, et de deux Directions générales adjointes.

La première a été confiée à **Élodie Foucher** et concentre les ressources et la modernisation :

- Finances/contrôle de gestion,
- Relations humaines et bien-être au travail,
- Informatique et usages du numérique,
- Ingénierie financière,
- Affaires juridiques,
- Communication interne,
- SIG.

La seconde est dirigée par **Laurent Vichard** et s'intitule « Grands projets et aménagement durable ». Cette DGA regroupe plusieurs directions :

- Transition écologique et énergétique (L. Vichard en direct),
- Espaces publics et mobilité (**Guillaume Piard**),
- Patrimoine bâti (**Olivier Ferry**),
- Urbanisme habitat et cadre de vie (**Mélanie Berton**),
- Maintenance et usages (**Alain Depierre**).

Ces deux directions générales adjointes sont des promotions internes.

Parallèlement à cette organisation, le DGS, Patrick Miche a sous sa responsabilité plusieurs directions dont l'Attractivité et la Qualité de vie confiée à **Marine Couturier**. Celle-ci regroupe plusieurs services : Développement économique, le Tourisme, l'Aménagement numérique, l'Action culturelle, le Sport, la Formation et l'enseignement supérieur.

Enfin, une direction des Régies de l'eau et assainissement a été créée et confiée à **Stéphanie Ceballero**, elle se compose de 4 pôles : Pôle administratif et financier, Assainissement, Eau potable, Études et travaux.

LA DIRECTION GÉNÉRALE



Patrick Miche
*Directeur Général des Services
Direction des Solidarités*



Elodie Foucher
*Directrice Générale Adjointe aux
Ressources
et à la Modernisation*



Laurent Vichard
*Directeur Général Adjoint aux
Grands projets
et à l'aménagement durable
Direction Transition écologique
et énergétique*

LES DIRECTIONS DE PÔLES



Marine Couturier
*Attractivité et de la qualité
de vie*



Guillaume Piard
Espaces publics et Mobilités



Stéphanie Ceballero
Régies Eau et Assainissement



Olivier Ferry
Patrimoine bâti



Mélanie Berton
*Urbanisme, habitat
et cadre de vie*



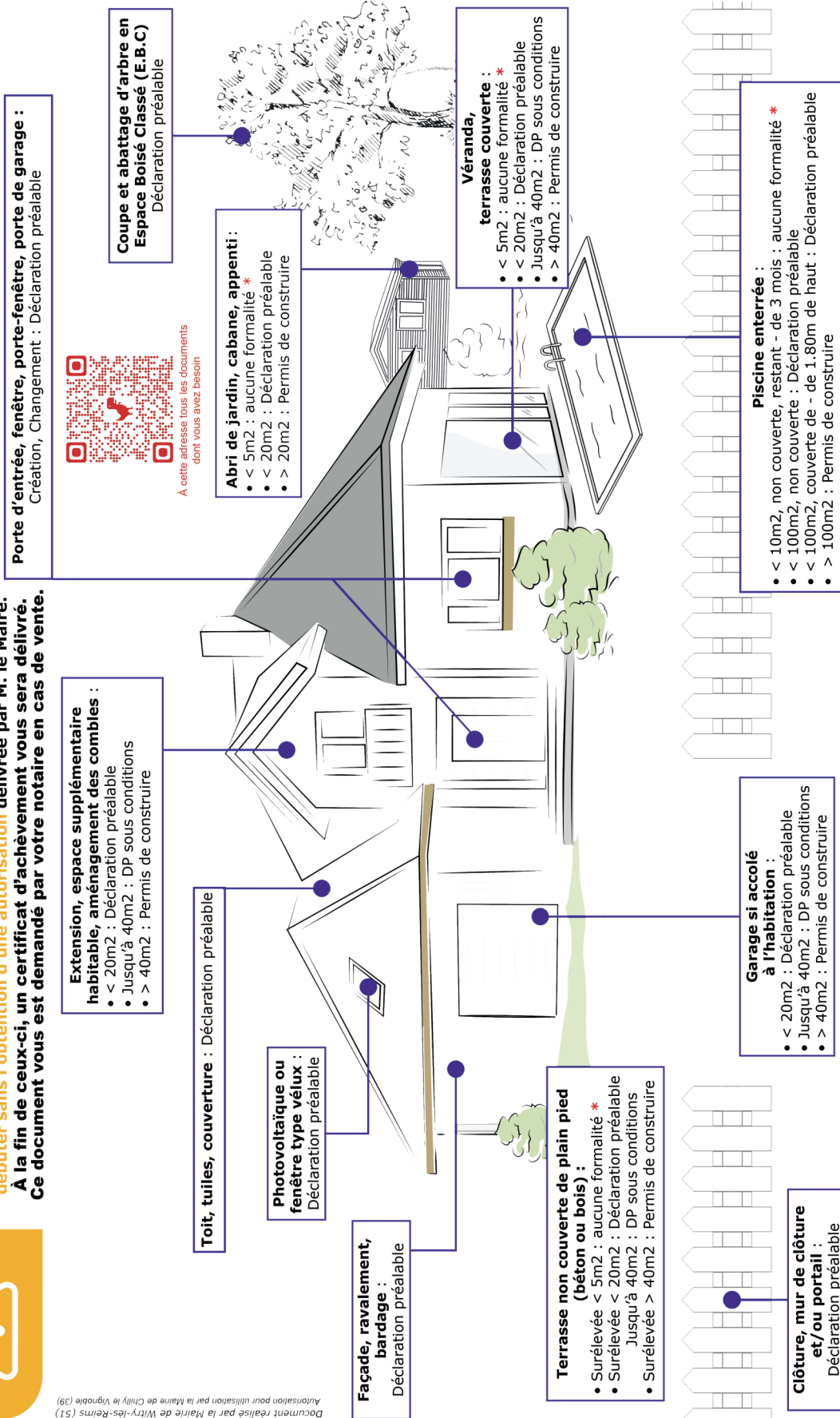
Alain Depierre
Maintenance et Usages



RAPPEL

TOUS LES TRAVAUX modifiant l'aspect extérieur de votre habitation **DOIVENT** faire l'objet d'une déclaration en Mairie. Vos travaux ne peuvent débuter sans l'obtention d'une autorisation délivrée par M. le Maire. A la fin de ceux-ci, un certificat d'achèvement vous sera délivré. Ce document vous est demandé par votre notaire en cas de vente.

Document réalisé par la Mairie de Wiry-les-Reims (51)
Autorisation pour utilisation par la Mairie de Chilly le Vignoble (39)



* sauf habitation en zone Architecte des Bâtiments de France (A.B.F)
Si votre habitation est concernée, merci de prendre contact avec le service Urbanisme.

L'URBANISME DANS NOTRE COMMUNE

DEMANDES D'URBANISME SUR L'ANNÉE 2021

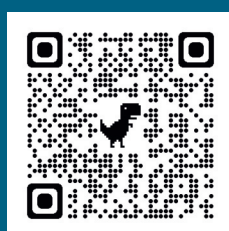
Détail	Permis de construire	Déclarations préalables	Permis d'aménager	Permis de détruire	Accordés	Opposés	En attente
Agrandissement maison	1				1		
Aménagement d'un lotissement			1				1
Clôture		1			1		
Création d'un bûcher		1			1		
Création d'un City Park			1		1		
Création d'une pergola		1			1		
Création d'une terrasse		2			1	1	
Création fenêtre + velux		4			3	1	
Démolition d'un garage				1	1		
Division de parcelles		2			2		
Installation de panneaux photovoltaïques		2			2		
Maison neuve	6				4		2
Modification d'une façade : pose parement pierres		1				1	
Modification extérieur	1					1	
Piscine		5			5		
Pose d'une véranda		1			1		
Pose de velux		1			1		
Pose de volets et écharpes sur baies		1			1		
Ravalement de façade		1			1		
Réfection d'une cours		1			1		
Réhabilitation d'un bâtiment communal	1						1
Suppression de 2 poteaux et pose de claustras		1			1		
Travaux de maçonnerie		1			1		
Régularisation de travaux		3					3
	9	26	2	1			

Nombre total de dossiers traités en 2021 38

En moyenne 8 actes par dossier soit au total 304 interventions du secrétariat de mairie

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, un usager peut déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants doivent également assurer leur instruction sous forme dématérialisée. Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADS, ou « Permis de construire en ligne ».



QUELLES SONT LES TÂCHES QUI INCOMBENT À NOTRE SECRÉTAIRE DE MAIRIE, ÉMILIE ?



« En tant que secrétaire de mairie, je réalise de nombreuses tâches très variées :

- La journée commence par la levée du courrier et des mails. S'ensuivent un tri et une diffusion aux personnes concernées.
- La comptabilité est un poste très important à travers lequel je réalise les mandats (ce qu'on paie), les titres (l'argent que nous recevons) et les payes.
- En journée je fais l'accueil téléphonique et aux heures d'ouverture, l'accueil du public.
- Comme le montre le tableau ci-dessus, l'urbanisme est une part importante de mon travail. Il ne s'arrête pas au dépôt de la demande auprès du bureau instructeur mais s'inscrit dans la durée car un certain nombre d'échanges se font pour un complément d'informations. Et tout échange est doublé : une information au demandeur et une copie aux instructeurs.
- L'État Civil fait aussi partie de mes tâches importantes. Aussi bien avec l'enregistrement

des reconnaissances d'enfants à naître, des PACS, des mariages... que les transcriptions de décès, les demandes d'actes civils par les notaires ou les recherches de liens familiaux par d'autres personnes.

- Je dois également assurer la gestion du cimetière. Je remarque qu'à Chilly le Vignoble, nous avons beaucoup de tombes en déshérence, une vingtaine, dont le carré Chamberland. Les procédures, coûteuses, sont en cours pour récupérer ces emplacements. Se posera alors la question du devoir de mémoire pour ne pas que ces défunts tombent dans l'oubli.

- Avec Monsieur le Maire, nous préparons les conseils municipaux. J'envoie les convocations, je prépare les rapports des délibérations et je participe au conseil. Après celui-ci, avec la secrétaire de séance nommée au sein du conseil, je rédige les Procès Verbaux et envoi les délibérations et arrêtés en préfecture.

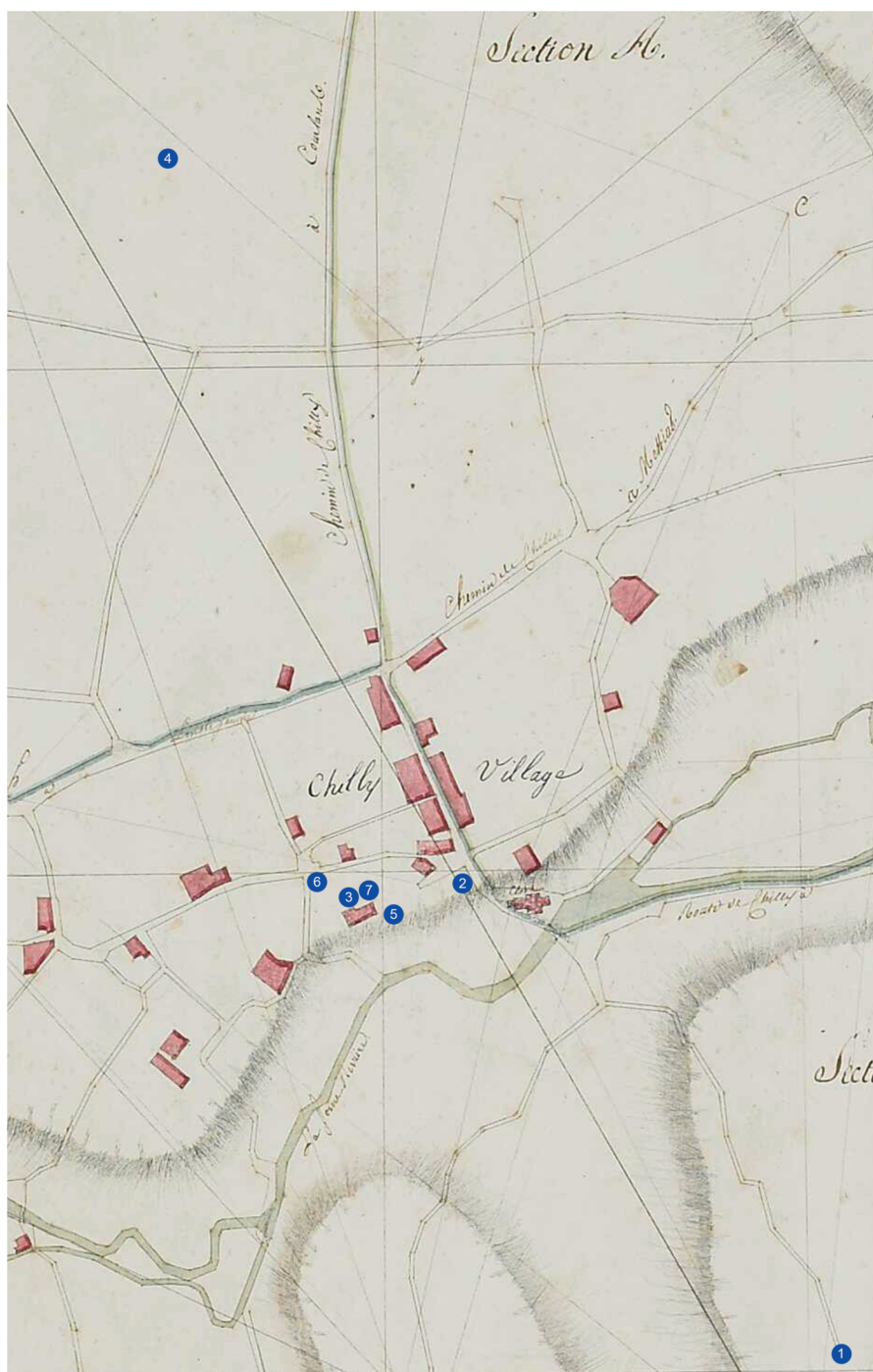
- Les demandes de subventions ainsi que le paiement de ces subventions me permettent de me rapprocher de la Préfecture, du Conseil Régional ainsi que du Conseil Départemental. Les dossiers sont nombreux et les réponses nécessitent plusieurs mois d'attente.

- En cette période d'élections, les inscriptions sur les listes électorales, ainsi que la préparation des scrutins sont des tâches qui vont me prendre beaucoup de temps.

En conclusion, même si ce métier est complexe, il n'en demeure pas moins très intéressant et je l'affectionne tout particulièrement. »

UN PEU D'HISTOIRE

PLANS PARCELLAIRES NAPOLÉONIENS EN 1810



L'origine de Chilly est entourée de ténèbres. On ne saurait affirmer que ce village eût pris naissance avant l'invasion burgonde au Ve siècle, puisque son sol ne restitue pas de vestiges d'antiquités, mais nous pensons que sa fondation est bien antérieure à cette époque ; un site aussi agréable, un territoire aussi fertile ne pouvait manquer d'habitants, surtout dans le voisinage d'une ville comme Ledo (Lons).

Le sommet d'un coteau qui borde la rive gauche de la Sorne, auquel on arrive par un chemin qui ne se prolonge pas au-delà, s'appelle "en Saint Martin", qui désigne souvent l'emplacement d'un autel païen (1).

Les seigneurs de Chilly étaient issus de l'illustre maison de Montmorot et au gré des mariages, alliances au fil des siècles, ces seigneurs agrandirent leurs territoires et leur puissance ; une fille



d'Huguenin de Vaudrey, seigneur de Beauchemin, épousa au XVe siècle, François de Chaussin dont le fils vint se fixer à Chilly, après son mariage avec une demoiselle de la Porte.

Une maison féodale (2) fut construite à côté du château de la Porte (3). Elle se composait d'une tour carrée, d'une tourelle et d'un grand portail surmonté d'un colombier, avec de vastes dépendances en bâtiments, cour, jardins et vergers, situés près de l'église, à l'entrée du village.

Au nord-ouest du village, on remarque sur le revers d'un léger mamelon, une motte artificielle en terre de forme circulaire ayant 90 mètres de circonférence qu'entoure un fossé de 12 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur (4).

Au sommet de cette éminence, s'élevait une haute tour carrée qui avait été construite au XIV siècle par les seigneurs d'Arlay au moment de la lutte qu'ils soutenaient contre Eudes, duc de Bourgogne.

Le château de Chilly (3), situé à l'extrémité du bourg, occupait le sommet d'une colline escarpée d'un seul côté. Il se composait d'une tour carrée servant de donjon (5), qui s'élevait à plus de 30 mètres, d'une maison forte au devant flanquée de 4 tours d'angles et d'une porte du côté de la rivière, défendue par 2 tours. Une autre entrée était défendue par la tour dite de la Porte (6). Sur l'emplacement du château, existe une maison de plaisance (7) entourée d'un vaste parc appartenant à Mr de Mimeure, de Dijon (de nos jours, à M. et Mme Xavier de Honnaville)...

D'après Alphonse Rousset, dictionnaire géographique, historique et statistique du Jura, volume 2, page 129 et suivantes.

Merci à Mme et M. de Honnaville et JJ Pichery



POUR SE SOUVENIR



UN SENTIER LUCIE ET RAYMOND AUBRAC À CHILLY-LE-VIGNOBLE



Pourquoi ce sentier ?

Chilly-le-Vignoble c'est la toute dernière cachette de Lucie et Raymond Aubrac et leur fils Jean-Pierre avant leur départ pour Londres le 8 février 1944 via le terrain clandestin Orion à Cosges. Ils étaient accompagnés dans cette dernière cachette de l'aviateur John Brough.

Cette dernière partie de leur cavale est souvent occultée dans les livres d'histoire et pourtant le couple Aubrac a souvent parlé de Caseau, des Buffard ainsi que du docteur Jean Michel dans leurs conférences.

Ils sont revenus souvent dans le Jura, et quelques fois chez Madame Caseau qu'ils ont aussi reçue à leur domicile. Pourtant, seule la ville de Dole a baptisé une rue Lucie et Raymond Aubrac en 2013 à l'initiative de l'ANACR et en présence d'Elisabeth Helfer-Aubrac fille du couple.

Planqués à Chilly-le-Vignoble du 20 janvier au 8 février 1944

Ils sont en cavale depuis le 21 octobre 1943 date de la libération de Raymond par un groupe franc de « Libération » dirigé par sa femme Lucie.

Avant d'arriver à Chilly les fugitifs avaient été cachés chez les Nicolas des amis Lyonnais, puis le docteur Joie les a accueillis dans sa clinique de « Pollionnay ». Puis ils sont cachés à Pont-de-Vaux pour un départ le 14 novembre, le message de la BBC est bien passé mais le brouillard empêche l'avion de voir les signaux au sol... c'est un départ manqué.

Ils furent ensuite hébergés chez Bernard Morey à Cuiseaux, c'est à ce moment que l'aviateur anglais se joignit à eux. De Cuiseaux on les amène à

Bletterans chez les Roblin, lui était gendarme et proche de la Résistance.

En décembre, il n'y eut pas d'opération aérienne en raison du temps. Il fallut donc encore changer de lieu, c'est ainsi qu'ils furent confiés aux « Sœurs Bergerot » à Villevieux, ainsi passèrent Noël et le jour de l'an. Le 6 janvier c'est une nouvelle promesse de départ, mais un nouvel échec.

Le 20 janvier ils sont installés à Chilly-le-Vignoble près de Lons-le-Saunier afin d'être plus près du docteur Jean Michel car Lucie est enceinte. Lucie et Jean-Pierre sont chez les Caseau, Raymond et l'aviateur chez les Buffard. Les deux propriétés sont l'une à côté de l'autre ils peuvent donc se voir sans attirer les soupçons. Un sentier ceinture le quartier ce qui peut permettre une fuite en cas d'arrivée des SS. C'est ce sentier que nous voulons aujourd'hui baptiser et baliser 77 ans plus tard.

Au cours de l'après-midi du 7 février Mme Caseau accompagne une nouvelle fois Lucie à Lons le Saunier chez le docteur Michel qui lui donne une solution de laudanum à s'administrer au moment du départ à l'aide d'une poire à lavement. L'effet du traitement est de 48 heures et il empêchera que le « travail » se déclenche pendant le voyage (le docteur Jean Michel sera arrêté le 24 avril 1944 et lâchement assassiné par les nazis dans les bois de Perrigny à quelques hectomètres de Lons le Saunier).

Ils quittent le village dans la soirée du 8 février 1944 dans des conditions rocambolesques. L'avion arrive peu après 23 heures. Au moment du décollage, il s'embourbe, il faut faire appel aux paysans du secteur pour pousser, tirer, mettre des planches sous les roues. Il y a même une paire de bœufs pour tirer l'avion hors de l'ornière. Le pilote veut brûler son avion et finalement il tente un dernier essai, il a déjà largement dépassé les marges de manœuvre. L'avion décolle il est

2h10 du matin. Il arrive en Angleterre vers 7 heures le 9 février. Lucie accouche le 12 février 1944 à 3h30 du matin d'une petite fille à Londres, elle s'appellera Catherine.

Le chemin de Mémoire

Ce sentier démarre au coin du clocher de l'église, il est carrossable jusqu'à l'habitation de Marthe Clavier. Il remonte ensuite en pente assez raide le long de l'ancienne propriété Caseau. C'est ce sentier que nous proposons de baptiser Chemin Lucie et Raymond Aubrac.

Pour faire le tour il suffit de suivre la rue Paul Caseau puis prendre à gauche la rue de l'Église jusqu'à retrouver le départ du chemin.

L'existence de ce chemin ancienne desserte pour le lavoir, la source d'eau potable et le moulin est une des raisons qui a amené les responsables de la Résistance à choisir les deux propriétés pour accueillir la famille Aubrac. Ce chemin pouvait permettre en cas d'alerte de s'enfuir rapidement dans la campagne environnante.

- Garance Herbillon -

L'ANACR

(Association Nationale des anciens Combattants et amis de la Résistance) est avant tout une association d'anciens combattants. Elle a pour but de transmettre la mémoire de la Résistance, de ses combats et de ses martyrs. L'ANACR a aussi pour mission de lutter contre les résurgences du fascisme, contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, le négationnisme, en allant dans les écoles, en organisant des conférences, des expositions...

Elle recueille la mémoire des derniers Résistants et a organisé les toutes dernières rencontres entre la population, les élèves, et les anciens Résistants avant leur disparition. L'ANACR a pour but de transmettre les valeurs de la République et de la Résistance au plus grand nombre : Liberté, Égalité, Fraternité Solidarité et Optimisme. Cet optimisme en l'avenir doit nous guider aujourd'hui comme il a éclairé le combat des Résistants pour libérer le pays et installer une société solidaire.

PLAISIR de LIRE

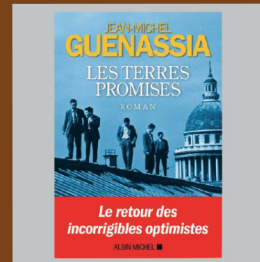
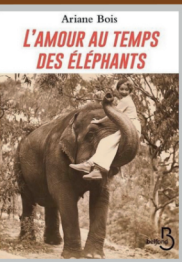
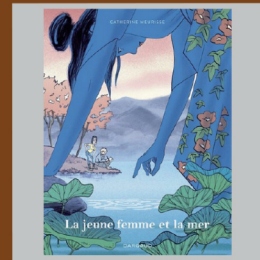
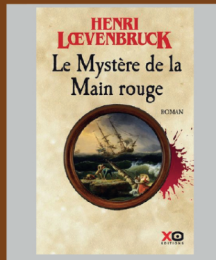
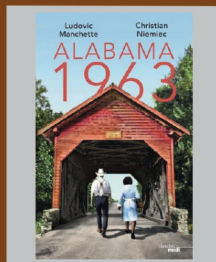
Romans, beaux livres, contes documentaires, BD, albums...

2021...L'équipe de bénévoles remercie les lectrices et lecteurs pour leur fidélité. Nous avons été heureux de vous accompagner en vous accueillant lors des permanences du mercredi et sur rendez-vous à la demande. Grâce à vous, l'activité de la bibliothèque s'est bien maintenue, avec aussi l'arrivée de nouveaux lecteurs adultes, les enfants semblent par contre avoir oublié le chemin de la bibliothèque. N'hésitez pas à venir leur faire découvrir nos collections d'ouvrages destinés à la jeunesse ! Pour le plaisir de tous, petits et grands !



Jeunesse *Adultes* La bibliothèque

88 rue des écoles - Tel : 03 84 43 04 58
 Mail : bibliotheque.chilly@wanadoo.fr
 Ouverture : mercredi de 16H30 à 18h30
 Congés scolaires : voir affichage



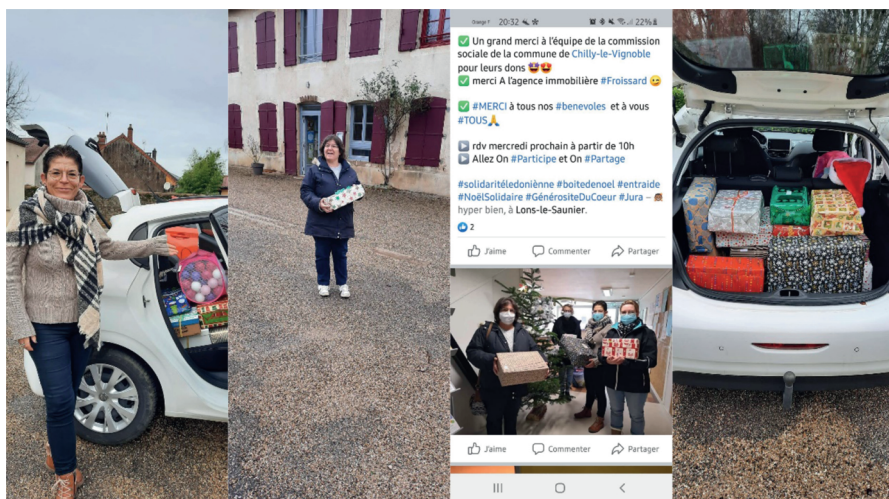
La bibliothèque de Chilly-le-vignoble vous propose de nombreux ouvrages que vous pouvez choisir sur place, emprunter et réserver. Elle dispose d'un fonds varié, destiné à la jeunesse et aux adultes, appartenant à la bibliothèque et provenant aussi des prêts réguliers de la MDJ de Lons-le-Saunier. L'inscription est gratuite. Des informations sont disponibles sur le site de la commune.

LA VIE SOCIALE - L'ÉTAT CIVIL

LES BOÎTES DE NOËL POUR LES PLUS DÉMUNIS

La Municipalité s'est associée à la collecte solidaire des boîtes de Noël 2021 pour les plus démunis. Un flyer avec toutes les explications a été glissé dans chaque boîte aux lettres de la commune.

Les habitants de Chilly-le-Vignoble ont répondu présents ! La commission sociale a pu livrer 56 colis-cadeaux au point de collecte centrale de l'association Entraide et solidarité lédonienne le samedi 11 décembre 2021. Un geste solidaire qui fait chaud au cœur !



LE COLIS DES AÎNÉS



La Municipalité de Chilly-le-Vignoble a le plaisir d'offrir un colis de Noël à tous les aînés de 75 ans et plus, habitant la commune.

Ce colis gourmand contenant plusieurs produits locaux a été particulièrement apprécié en 2020. Afin de respecter les mesures en vigueur, la distribution s'est faite cette année encore au domicile des bénéficiaires.

CHOISIR SON ÉCOLE

Chaque année les écoles de Courlans et de Messia sur Somme nous questionnent sur le nombre potentiel d'enfants qui rallieront leurs établissements dans les années à venir. Si vous pouviez nous faire part de vos souhaits, nous pourrions plus facilement les renseigner. Merci !

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Un conseil municipal des enfants a été mis en place à l'école de Messia sur Somme pour les enfants de Chilly le Vignoble et Messia. Pour les classes de CE2, CM1 et CM2, les sièges seront attribués ainsi : 2 CE2, 3 CM1 et 2 CM2. Les 7 enfants ayant obtenu le plus de suffrages seront déclarés élus pour une période de 2 ans.

Les élections se passent comme pour les grands à la différence que les enfants qui font campagne pour être élus devront avoir l'accord de leurs parents !

Les candidats vont préparer leur profession de foi et les afficher. Le vote se déroulera à l'école le 4 février 2022 dans l'isoloir et sur présentation de sa carte d'électeur. La réunion plénière regroupera l'ensemble des conseillers élus et sera présidée par le Maire de Messia. Un élu de Chilly y participera également.

L'ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

DAUËR Augustin
22 avril à Lons-le-Saunier

GUERIN Marceau Pierre Bernard
12 mai à Lons-le-Saunier

JEANJACQUES Alice Céline Isabelle
13 juillet à Lons-le-Saunier

HADHARI Raphaël
17 septembre à Lons-le-Saunier

MODET Romy
20 décembre à Lons-le-Saunier

MARIAGES

NÉANT

DÉCÈS

GILET Jeannine Françoise Paulette
09 février 2021

HERBILLON Patrick René Jean
22 mars 2021

MONNET Andrée Marie
06 septembre 2021

COPPOLA Maria Rosa
16 septembre 2021

WOLFF Aimé Norbert Émile
20 septembre 2021

BOUAVANH Aline
06 octobre 2021

ETIEVANT Denise Marie Lucie
Armande
04 novembre 2021

BOUILLIER Denise Régine
23 novembre 2021

En 2021 nous avons eu deux naissances de moins que l'année précédente et quatre fois plus de décès. Nous avons perdu notre doyenne Mme Monnet à l'âge de 103 ans. Nous avons fêté au cours de l'été les cent ans de notre nouvelle doyenne, Mme Mercier.

LA VIE DES ASSOCIATIONS



RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS

Le mercredi 1er décembre, la municipalité a convié les présidents des associations de Chilly-le-Vignoble à une table ronde sur la création d'une maison des associations. Étaient présents : le Ball-trap, le Comité des Fêtes, Pour Que Vive La Sorne, le Foyer Rural, l'Association Communale de Chasse Agréée et le club Big Brothers.

Pour rappel, la Maison Des Associations fait partie du projet « cœur de village », dont l'objectif est de redynamiser la commune et créer du lien social. Elle s'inscrit dans la même démarche écoresponsable de valorisation du parc, puisque l'idée est de reconverter l'ancien atelier communal et l'ex-accueil du camping.

Afin que la future Maison Des Associations puisse correspondre aux attentes de tous, Monsieur le Maire a invité chaque président à prendre la parole pour présenter son association ainsi que ses besoins. La démarche a été fortement appréciée. L'échange constructif a donné lieu à des propositions inter-associatives intéressantes : fête de la musique, journée des associations, bicentenaire de Pasteur...

La Maison Des Associations serait un tiers lieu idéal pour ces projets communs.

Avec le Café, de nombreuses manifestations et activités peuvent être programmées. Parlons d'abord de rendez-vous bihebdomadaires ou hebdomadaires, avec à ce jour :

- Le « Café du mercredi matin » de 10 h à 11h30.
- La « Pause café » du mercredi après-midi de 15h à 17h..
- Les « Vendredi de la Tocade » de 18 h à 20h

D'autres activités se tiendront plus ponctuellement :

- En février / mars, une conférence de Patrick MARCEL sur la découverte de la vulcanologie, au travers de nombreux sites et voyages.
- En mars ou avril, une histoire de la résistance à CHILLY, animée par Jean-Claude HERBILLON.
- En avril ou mai, découverte de l'histoire de CHILLY, son église et l'horloge du clocher, le village en 1789 à partir d'un plan d'archive, le pont sur la Sorne construit en 1870 après la crue centennale de 1868, ... et bien d'autres histoires et anecdotes.
- D'autres thèmes sont encore dans les cartons comme la découverte de la Sorne et de ses moulins, des fontaines du village et de leur château d'eau toujours existant, ...
- Nous pourrions aussi proposer, comme nous l'avons fait l'été 2019, des soirées Repas.

Toutes ces soirées se feront à partir du Café Associatif et renforceront ce lieu au cœur du village et j'espère bien sûr que d'autres thèmes se feront jour au cours de l'année, notamment sur les problèmes très actuels de réchauffement climatique, des énergies douces, ... Il sera aussi important de préciser le public visé par chacune de ces activités.

Activités en direction des jeunes :

Toujours à partir du Café associatif, mais aussi des aires de jeux mises en place et installées par la municipalité, à savoir : la piste de pumtrack, le city park et l'aire de jeux pour les jeunes enfants. L'objectif de l'Association et plus particulièrement de la section des jeunes, sera d'utiliser ces outils et d'une façon plus générale, le cadre du Parc des Vignes, pour développer des animations pour les jeunes. Les activités suivantes sont évoquées :

- Initiation au basket
- Initiation à la boxe
- Initiation pumtrack.
- Initiation au tir à l'arc

Ces activités pourront se traduire par des après-midis de formation, des mini tournois, etc... avec le Café en appui pour apporter goûters, boissons, sandwiches, ... Nous fixerons prochainement une ou plusieurs dates pour l'organisation de ces activités.

PQVLS : LE MOT DU PRÉSIDENT



POUR QUE VIVE LA SORNE

Bonjour à tous,

Bientôt 2 ans que la vie de l'Association est malmenée par la pandémie. Depuis le dernier bilan et les prévisions que j'avais rapportés en mars 2019, les choses ont néanmoins évolué avec l'aménagement du local de notre Café Associatif « La Tocade » situé au cœur du Parc des Vignes.

Aujourd'hui, grâce aux travaux engagés par la municipalité et aux journées de travail des bénévoles de l'Association, ce café va pouvoir rentrer en fonctionnement et il sera pour nous un bel outil pour la vie et les activités de notre association.

Tout d'abord, nos animations traditionnelles :

- Soirée « Découverte des vins, du vignobles et des vigneronnes, vigneronnes du Jura ... et d'ailleurs ».
- Journée « Nettoyage de Jurière » et « soirée guinguette »
- « Journées du Patrimoine »

LA VIE DES ASSOCIATIONS

À tous, je renouvelle mon appel pour apporter d'autres idées et initiatives pour que notre Café Associatif soit aussi un véritable lieu de rencontre et de jeu au cœur de ce beau parc.

Je reviens rapidement sur le bicentenaire de la naissance de PASTEUR le 27/12/2022, pour lequel a été constitué un groupe de travail avec Olivier BOLÉAT, Jean-Jacques PICHERY et Georges LADOY. Voici quelques pistes pour nous intégrer dans cette commémoration en rapport avec CHAMBERLAND et notre village :

- Exploiter notre fonds de plaques photographiques sur CHAMBERLAND et le village : comparaison de vues du village de l'époque et d'aujourd'hui, conception de fresques ou décors muraux à l'image de la façade que nous avons réalisée sur le Café.
- Recherche sur l'atelier de fabrication des boîtes à vaccins dans l'ancienne maison Chamberland, boîtes qui partaient ensuite dans le monde entier.
- Conférence sur le thème des vaccins qui s'avère aujourd'hui d'une grande actualité.
- Animations et commémorations en coordination avec celles prévues au niveau de la commune et du département. Les premiers contacts ont été pris avec les responsables du bicentenaire.

Enfin, nombre d'entre nous souhaite organiser des animations musicales, concerts, ... dans le Parc des Vignes. Je ne saurais terminer l'évocation de ce programme sans remercier tous ceux qui se sont investis cette année dans le travail effectué sur le café entre la peinture, le sablage, la manutention du mobilier, le nettoyage, ... et maintes corvées.

Je souhaite donc que ce Café de la Tocade devienne un lieu important, voire incontournable du village avec des activités multiples et ouvert à tous les publics. J'aurai à cœur pendant cette année 2022, de suivre et d'apporter tout le soutien

possible à chacun des groupes de travail pour que ces manifestations puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

Je vous donne rendez-vous pour le démarrage du Café les Mercredis et Vendredis dès que les contraintes sanitaires liées au Covid nous le permettront, a priori, d'après les informations actuelles, à partir du 15 février. J'organiserai aussi une Assemblée Générale, prévue initialement le 28 Janvier et décalée au Vendredi 4 mars à la Salle polyvalente de Chilly le Vignoble. Une invitation suivra.

Je vous adresse à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous soit belle et festive.

Le Président
Georges LADOY



L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE CHILLY LE VIGNOBLE (ACCA)

Le Président est Bernard Tillier, le Secrétaire est Gilbert Lacroix et le Trésorier est Patrice Remond.

Notre ACCA organise des prélèvements autorisés pour la bonne gestion cynégétique sous forme de battues. En dehors de celles-ci la chasse reste individuelle.

Notre assemblée générale se tient en juin ou juillet. Les cartes adhérents sont distribuées début septembre. L'ACCA mutualise son territoire avec l'ACCA de Courlans ce qui nous permet de chasser sur les massifs en zones communes.

Nous organisons début septembre une journée consacrée au nettoyage et élagage des chemins et sentiers forestiers.*

En cas de battue des panneaux de « chasse en cours » sont disposés à chaque extrémité des zones chassées afin de sécuriser les lieux et prévenir du passage de chiens et gibier. Ils sont obligatoires et indispensables.

Promeneurs, randonneurs, vététistes, cavaliers et chasseurs parcourent les mêmes sentiers et chemins en accord avec les propriétaires fonciers et chacun selon les règles propres à son activité. Tous aspirent à exercer leur loisir dans des conditions de sécurité, de quiétude et de bonne cohabitation et ce, dans un environnement préservé.

« Soyez visibles notamment en portant des vêtements ou sac de couleurs vives. »

Toute personne intéressée qui désire voir l'organisation d'une battue peut sur simple demande au président venir y participer, sous la responsabilité d'un chasseur, après inscription sur le carnet de battue.

Le Président
Bernard Tillier

* L'équipe du pôle "habitats et territoire" de La Fédération Départementale des Chasseurs du Jura œuvre pour la gestion des milieux aquatiques et humides en s'appuyant sur des connaissances et des compétences variées et complémentaires sur l'hydrologie (analyse morphologique, hydrogéologique et biologique des milieux aquatiques), sur les milieux humides (analyse pédologique, évaluation et caractérisation des zones humides) et sur la réglementation liée à l'eau.



LA VIE DES ASSOCIATIONS



LE FOYER RURAL

ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 8 OCTOBRE 2021

Le vendredi 8 octobre 2021, les adhérents de l'association « le Foyer Rural de CHILLY LE VIGNOBLE » étaient invités à se réunir pour l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Après un mot de bienvenue, Françoise Dubois a présenté le rapport moral général de l'exercice 2020/2021.

Adhésions

Pour l'année 2020/2021, le nombre d'adhérents est de 48. Effectif quasi constant.

RAPPORT MORAL GENERAL :

Bilan des manifestations :

- Déjeuner Moules-Frites,
- Repas des anciens,
- Déjeuner Chèvre salée,
- Carnaval,
- Marché aux puces,

Toutes ces manifestations ont dû être annulées en raison de la pandémie.

Cette situation a été désastreuse pour la vie de l'association mais surtout ses finances.

Les projets 2021/2022 si la situation sanitaire le permet :

- Maintien de toutes les activités proposées actuellement : astronomie, balade, broderie, photographie,
- Déjeuner « moules frites » le dimanche 24 octobre 2021 à la salle des fêtes,
- Nuit des étoiles d'hiver le samedi 29 janvier 2022,
- Déjeuner « chèvre salée » le dimanche 27 février 2022 à la salle des fêtes
- Défilé de carnaval le samedi 5 mars 2022, avec chars,
- Marché aux puces le dimanche 15 mai 2022 – Pour cette manifestation, une réflexion doit s'engager. En effet, après deux éditions manquées, les exposants et les visiteurs seront-ils toujours présents ? Par ailleurs, la municipalité a installé plusieurs équipements dans le parc des vignes (pump-trak, city-park, terrain de volley, jeux pour les enfants...) réduisant très fortement les emplacements permettant d'installer les exposants, les équipements de buvette, chapiteaux, cuisine, Ces travaux obligent donc l'association à revoir complètement son organisation. Affaire à suivre.
- Nuit des étoiles au mois d'août 2022 avec le club d'astronomie de Saint Claude.

Investissements 2020/2021 :

Aucun

Conclusions

Nouvelle année très compliquée tant moralement que financièrement.

Avant de conclure son propos, la présidente remercie tous les membres du conseil d'administration qui ont su se mobiliser pour effectuer les montages et démontages des chapiteaux ou pour faire les « corvées » de nettoyages intérieur et extérieur du bâtiment. Merci également à tous les adhérents qui, malgré l'arrêt brutal des activités dû à la pandémie, sont de nouveau présents, fidèles. L'association ne peut ni vivre, ni exister sans eux. Un grand merci à tous.

BILAN DES DIFFERENTES ACTIVITES :

Pour les raisons évoquées précédemment, il est compliqué de faire un bilan des activités qui ont été stoppées brutalement.

Pour la section ASTRONOMIE – animation Yves Dubois

Seule la nuit des étoiles a pu être organisée au mois d'août. Elle était réservée uniquement aux adhérents. Les contraintes de la pandémie ne permettaient pas d'accueillir du public.

Pour la section BALADES : animateurs Bernard Bouquin, Claude Courville, Marc Varcin,

Timide reprise le mardi 28 septembre 2021. C'est un groupe de 11 personnes qui a participé à cette remise en « jambes ».

Pour la section BRODERIE – animation Claire Boléat

Après ce long arrêt, c'est avec plaisir que les brodeuses se retrouvent pour les séances du vendredi soir depuis début septembre. Rien n'a changé au niveau de la fréquence et des horaires (1 vendredi / 2 de 21 h à 23 h 30 environ)."

Pour la section PHOTOGRAPHIE : - animateur Yves Dubois

Là également, timide reprise avec la première réunion du mardi 28 septembre 2021.

BILAN FINANCIER énoncé Claude COURVILLE

Investissements réalisés 2020 / 2021

Aucun

Situation bancaire au 1er septembre 2021 :

Situation patrimoniale maintenue malgré le manque de recettes dû à l'annulation des manifestations.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

MONTANT DES COTISATIONS SAISON 2022/2023 :

Adhésion 2022/2023 18 €

Maintien du montant des cotisations ; approuvé à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elus sortants : Claude Courville, Corinne Fabre, Daniel Mégard, Corinne Fabre a informé le conseil d'administration que pour des raisons personnelles et professionnelles, elle ne participerait plus aux activités de l'association.

Daniel Mégard informe le conseil d'administration qu'il sera toujours présent aux activités de l'association mais ne souhaite pas se représenter.

Claude Courville désire renouveler son mandat d'administrateur au sein de l'association.

Il n'y a pas de nouveau candidat au poste d'administrateur.

En conséquence, Claude Courville est réélu à l'unanimité pour un mandat de trois ans.

ELECTION DU BUREAU

Président	Françoise Dubois
Vice-Président	Isabelle Varcin
Secrétaire	Bernard Bouquin
Trésorier	Claude Courville
Administrateurs	Marcelle Bouquin, Pierre David, Annie Guigon, Annie Schubhan.

OoOoOoOo

L'assemblée générale s'est clôturée à 21h00.

Françoise DUBOIS	Isabelle VARCIN	Claude COURVILLE
Présidente	Vice-Présidente	Trésorier

CHILLY PRATIQUE !



Calendrier de collecte 2022



Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin
1 S Nouvel An	1 Ma	1 Ma	1 V Matin Matin	17 1 D Fête du travail	1 Me
2 D	2 Me	2 Me	2 S	2 L	2 J
3 L	3 J	3 J	3 D	3 Ma	3 V
4 Ma	4 V Matin Matin	4 V Matin Matin	4 L	4 Me	4 S
5 Me	5 S	5 S	5 Ma	5 J	5 D
6 J	6 D	6 D	6 Me	6 V	6 L Pentecôte
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 Ma
8 S	8 Ma	8 Ma	8 V	8 D Armistice 1945	8 Me
9 D	9 Me	9 Me	9 S	9 L	9 J
10 L	10 J	10 J	10 D	10 Ma	10 V Matin Matin
11 Ma	11 V	11 V	11 L	11 Me	11 S
12 Me	12 S	12 S	12 Ma	12 J	12 D
13 J	13 D	13 D	13 Me	13 V Matin Matin	13 L
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 Ma
15 S	15 Ma	15 Ma	15 V Matin Matin	15 D	15 Me
16 D	16 Me	16 Me	16 S	16 L	16 J
17 L	17 J	17 J	17 D	17 Ma	17 V
18 Ma	18 V Matin Matin	18 V Matin Matin	18 L Pâques	18 Me	18 S
19 Me	19 S	19 S	19 Ma	19 J	19 D
20 J	20 D	20 D	20 Me	20 V	20 L
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 Ma
22 S	22 Ma	22 Ma	22 V	22 D	22 Me
23 D	23 Me	23 Me	23 S	23 L	23 J
24 L	24 J	24 J	24 D	24 Ma	24 V Matin Matin
25 Ma	25 V	25 V	25 L	25 Me	25 S
26 Me	26 S	26 S	26 Ma	26 J Ascension	26 D
27 J	27 D	27 D	27 Me	27 V Matin Matin	27 L
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 Ma
29 S	29 Me	29 Me	29 V Matin Matin	29 D	29 Me
30 D	30 J	30 J	30 S	30 L	30 J
31 L		31 J		31 Ma	

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Les élections présidentielles auront lieu les **10 et 24 avril** et les élections législatives le **12 et 19 juin**. Inscrivez-vous sur les listes électorales avant le **4 mars** pour les présidentielles et jusqu'au **6 mai** 2022 pour les législatives.

Pour vous inscrire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

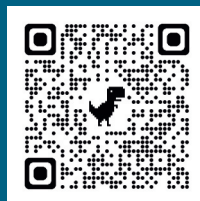
Ou au secrétariat de la mairie !



C'EST QUOI UN QR CODE ?

Plusieurs de ces petites bêtes se retrouvent dans le bulletin... Le QRcode est une sorte de code-barres qu'on peut scanner avec l'appareil photo de son téléphone ou une application QR scanner à télécharger gratuitement. Quand vous le scannez, il vous renvoie directement sur une adresse internet.

Essayez avec ce QR Code, il vous enverra directement sur votre site internet préféré !



CARTE D'IDENTITÉ

Pour faire une demande de **carte d'identité** ou une demande de **carte grise**, les démarches se font en ligne.

Accédez facilement aux différents portails en allant dans la catégorie « vie pratique » et en sélectionnant « mes démarches » .

Ou au secrétariat de la mairie !



URBANISME

Tous les documents officiels à cette adresse :



MyCityPocket

Chargez-la sur vos Smartphone !

La mairie a mis en place l'application **MyCityPocket** : celle-ci permet de communiquer des alertes en cas d'urgence et des informations pratiques sur smartphone en temps réel. Vous pouvez la récupérer gratuitement sur **Google Play** et dans **l'App Store** et l'installer sur votre smartphone ou venir en mairie, nous vous aiderons !



Infos mairie :

Site internet : <https://chillylevignoble.fr/fr/>

Téléphone de la mairie : 03 84 43 09 32

Téléphone d'astreinte : 07 49 67 72 31

Mail : mairie.chillylevignoble@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Dominique Billot / Comité de rédaction : Dominique Billot, Florence Midière, Mathilde Legghe, Marie-Cécile Ménétrier, Christian Nouvelot, Élisabeth Forien, Zora Qochih, Sylvie Tatin / Conception : Mairie de Chilly le Vignoble / Impression : ESAT